

Estuaire/Ntoum Quid de la vente illicite des terrains à Bizango ?



Photo : DR
Les agents sont descendus dernièrement sur le terrain pour confondre les vendeurs illégaux de terrains.

ESSONE-NDONG
Libreville/Gabon

A beau chasser le naturel, il revient au galop, a-t-on coutume de dire. C'est un peu le casse-tête auquel sont actuellement confrontées les autorités de Ntoum à travers l'incivisme d'une famille qui a décidé de les défier, en vendant illicitement les parcelles de terrains que l'Etat avait retenues pour cause d'utilité publique.

La récente descente des autorités, suite à une interpellation de la direction de l'Agence nationale de l'Urbanisme, des travaux topographiques et de l'urbanisme (Anuttc) après constat de la persistance de la tendance des personnes incriminées à ne rien céder, et surtout à s'approprier de nouveaux pans de terre, est venue confirmer cet

état d'esprit.

Dans cette zone, l'Etat y avait jeté son dévolu à l'effet d'y réaliser de nombreux investissements sociaux dont une école, un commissariat, un dispensaire, l'aménagement des voies de communication, une cité économique, etc. Ces projets auraient prospéré aujourd'hui si la mauvaise volonté des riverains n'était venue entraver leur concrétisation.

En l'espèce, c'est le couple Alain Mihindou (pompier de son état) qui est le chef d'orchestre de cette spoliation de terrain au préjudice de l'Etat. Il a détruit des panneaux de l'Anuttc indiquant l'imminence des travaux pour les remplacer par les siens. A la suite de cela, l'administration avait porté plainte contre cette famille au tribunal de Libreville où, jusque-là, rien n'a bougé dans le sens de la condamnation des actes qui



Photo : DR
La population émue devant l'ampleur de la fraude.

bloquent d'importants projets d'Etat au profit des populations.

Et comme l'a fait remarquer une délégation de la mairie de Ntoum (qui vient d'initier une nouvelle procédure judiciaire à l'encontre des mêmes personnes), l'exaspération des uns et des autres vient surtout du sentiment d'impunité dans lequel vogue ce couple que rien ne semble inquiéter et qui se targue de bénéficier de relations solides au sein du tribunal de Libreville.

Cependant, se sentant acculé par les autorités, le couple a exhibé des titres de propriété relatifs à ces terrains vendus à des tiers. Or, la confrontation de ces documents avec les différentes sources administratives censées les avoir validées débouche sur «des faux».

Fort de cela, l'Anuttc avait, à nouveau, saisi la justice ainsi que le maire de la commune

de Ntoum, ayant relevé de «nombreuses ventes illicites organisées par Mme Boukandou Viviane au profit de Camerounais et autres Maliens, et ce en dépit des actions de sensibilisation menées par la chefferie locale», selon la correspondance municipale de juillet 2015.

Dans le même temps, le chef du quartier Bizango-Mekoma, Ange Obame, avait lui aussi saisi, dans le même sens, le commandant de brigade de Ntoum à travers une plainte contre Mme Boukandou, pour «ventes illicites de terrains et usurpation de pouvoir». Cette montée au créneau des élus et auxiliaires n'a guère prospéré, en raison des chausse-trappes qui parsèment le chemin qui doit mener à la justice. Or, c'est à ce niveau que se situe le noeud gordien que la justice ne semble pas pressée à trancher. Affaire à suivre.

Aménagement d'un éco-lotissement à Ayeme-Maritime



Photo : PSZB
Un engin lourd à pied d'oeuvre pour la déforestation.

PSNB
Libreville/Gabon

Le Conseil départemental du Komo-Mondah (CDKM), détenteur d'une réserve foncière d'une parcelle de 50 hectares et travaillant en collaboration avec l'ANUTT, a décidé d'assumer la maîtrise d'ouvrage de ce projet en définissant ses grands objectifs dans la vision de lotir, différenciant de ce qui se fait habituellement, en créant un lieu de vie en accord avec la nature.

LE village Ayeme-Maritime, situé dans le département du Komo Mondah, à 11 km de l'entrée principale de la voie ferrée à Nkolintang, est une bourgade où l'agriculture et la pêche sont des activités principales. Mais au

jourd'hui, la zone est en train de connaître une véritable révolution avec la mise en œuvre du projet d'aménagement des parcelles (prévues pour la vente) par le Conseil départemental du Komo-Mondah (CDKM). Il s'agit, à n'en point douter, d'un facteur traduisant la volonté des autorités, en vue de donner à cette bourgade des paramètres lui garantissant un développement durable.

Dans cet esprit, une attention particulière est accordée à la conservation et l'implantation des espèces végétales, ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau. Selon le schéma directeur du projet actuellement mis en œuvre, les voies principales du site seront bordées par des arbres divers. L'intérieur du site comprendra également, à divers endroits et selon un plan bien structuré, des jardins d'arbres destinés à favoriser une réelle immersion dans la nature. Ces différents aménagements alterneront avec les équipements



Photo : PSZB
Les voies d'accès sont déjà encours d'aménagement.

communs, notamment, dans un premier temps, des voies de communication, des aires de stationnement, les bassins, les espaces verts et autres agencements divers.

En raison de la configuration du site, il sera aménagé des systèmes d'évacuation des eaux pluviales et usées. Se voulant un lotissement moderne, seront intégrés les réseaux d'eau potable et d'électricité, l'éclairage public et les ouvrages extérieurs correspondant à divers besoins et autres commodités.

Dans l'ensemble, ce lotissement en création (déjà avancée) prévoit des parcelles de 1000 m² pour différentes occupations. Ainsi, il y aura des surfaces destinées à la construction individuelle et d'autres destinées à l'investissement locatif. Le tout sera accompagné d'un espace «jardin d'arbres» de 1 200 m².

Une certaine souplesse sera observée dans la gestion du site. C'est ainsi qu'il est tout à fait possible pour un particulier de

construire une maison destinée à l'investissement locatif, s'il dispose d'un terrain le lui permettant. De même, un acquéreur peut réunir deux parcelles (voire plus) s'il souhaite un grand terrain.

Le prix de vente a été fixé à 2500 FCFA le m². Un coût que les usagers sont loin de rechigner. En témoignent les nombreuses personnes qui se bousculent au portillon depuis le lancement de la phase de pré-commercialisation. Celle-ci donne lieu à une attestation de réservation foncière après versement de 30% du coût total de la superficie sollicitée. Effectués par l'entreprise Zilly Obiang, les travaux de voiries d'accès au lotissement et de déforestation ont débuté et vont bon train. A la grande satisfaction du président du Conseil départemental du Komo-Mondah, qui souhaite voir des gens s'installer dans un site qui offrira un cadre de vie unique et exceptionnel, en harmonie avec une nature préservée.

ANNONCES LÉGALES

SOCIGA

SOCIETE DES CIGARETTES GABONAISES
S. A. au capital de 335.000.000 FCFA
Siège Social: B.P. 2175 LIBREVILLE (GABON)
RC Libreville 667/B - n°NIP. 790718 Y

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la SOCIGA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 16 Novembre 2015 à 10 heures 30 minutes, à l'Hôtel l'étoile d'or quartier London à Libreville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
2. Décisions à prendre conformément à l'article 664 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E. adopté le 30/01/2014.
3. Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du G.I.E. adopté le 30/01/2014 - Adoption de nouveaux statuts.
4. Pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités de publicité.

Conformément à la Loi, le rapport du Conseil d'Administration et les résolutions qui seront soumises à votre appréciation sont tenus à votre disposition au siège social. Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée Générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter. Un modèle de pouvoir est à votre disposition sur simple demande de votre part.

Pour le Conseil d'Administration

27109

PETITES ANNONCES

IMMOBILIER

26468 — A louer appartements Angondjé 2 à 3chbres. Tel: 06 23 17 21 - 06 77 63 44

27403 — Vend villa et terrains 06 36 77 56

27404 — Vend villa bon standing sablière 07 94 44 77

0000 — Vend villa 3chs, salon, 2 Dwc, clot. T.F. 80M, Angondje : tel : 02 46 00 00 / 05 75 95 75

P10433 — Hangar aménagé à louer (1704m²), sis route de la SOGARA. Renseignements au 07.42.00.05

EMPLOI OFFRE

27310 — Night club emb. serveuses et barman expérimentés. Contacts : 07 28 53 63 / 07 02 41 29 / 07 50 11 24

27311 — Société recherche son Technicien ou ingénieur de formation ayant une expérience 5 ans dans le domaine de la téléphonie sur IP, Cisco. Possédant une certification CCNA Voice ou CCVP. Envoyer CV à

drh@cabinetesdras.com

27402 — Restaurant cherche commis de cuisine, serveurs, braiseurs. Tel: 07 58 15 11

EMPLOI DEMANDE

27391 — Congolaise en règle cher emploi nounou de 7h à 17h. Tel 02 96 36 84

27392 — Congolaise en règle cher emploi ménagère de 7h à 17h. Tel 02 96 36 84

27197 — Cuisinier Béninois en règle cherche emploi. Tel: 06.31.30.12.

27219 — Ingénieur Génie cher emploi int. ou ext. du pays. 07 39 62 63

27394 — D cher empl nounou ménagère logée. Tel: 04488559

27395 — J.H cherche emploi gardiennage loger. Tel: 04 39 83 59

27405 — Dame cherche emploi ménagère de bureau ou maison. Tel: 06 52 29 11

DIVERS

26837 — Tôle Bac Prix d'usine. 04 19 71 53 / 05 02 50 72

MÉDECINS

SOS MEDECINS

CONSULTATIONS SPECIALISEES POUR:
~ CALCULS RENAUX (DESTRUCTION AU LASER)
~ PROSTATE (RESECTION ENDOSCOPIQUE)
~ CALCULS VESICULES BILIAIRES
~ KYSTES OVARIENS
~ TROMPES BOUCHEES
TRAITEMENT PAR COELIOCHIRURGIE SUR RENDEZ-VOUS.
TEL: 07.67.67.76 / 01.74.08.80

27239